



## ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION FEU EN MILIEU INDUSTRIEL

Réf : P/S-I.3



### OBLIGATIONS :

D.92-333 du 31/03/92 et R.232-12-17/18/21, prévoient des exercices périodiques afin d'apprendre à reconnaître la sirène, à évacuer, à utiliser le matériel mis à disposition et sécuriser le bâtiment.

La règle R6 de l'APSA précise qu'il doit y avoir des exercices incendie et évacuation tous les 3 mois.

R.232-12-20, indique que toute entreprise ayant des risques particuliers ou 50 personnes, doit avoir des équipiers de seconde intervention.

### PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS :

- Toute personne « spécialement désignée » pour le sauvetage et l'incendie,
- Responsable ou chargé sécurité, sauveteur secouriste du travail,
- Avoir suivi la formation d'équipier de première intervention,
- Aptitude médicale au port de l'appareil respiratoire isolant.

### OBJECTIFS :

Etre capable de partir en reconnaissance, effectuer un sauvetage dans un milieu hostile et remplacer les équipiers de première intervention pour la lutte incendie.

### CONTENU :

#### ✚ Connaissance du feu

- ↳ Rappel sur la combustion,
- ↳ Rappel sur le combat du feu.

#### ✚ Réglementation et obligations

- ↳ Décrets appliqués à l'industrie,
- ↳ Non assistance à personne en danger,
- ↳ Conséquences résultant des obligations.

#### ✚ Rôle de l'équipier de seconde intervention

- ↳ Démarche générale,
- ↳ La sécurité du binôme,
- ↳ Le rapport hiérarchique.

#### ✚ Le matériel hydraulique

- ↳ Les différents matériels,
- ↳ Leur mise en œuvre,
- ↳ Les dangers de certaines installations.

#### ✚ Protection des voies respiratoires

- ↳ L'étude des gaz et des fumées,
- ↳ Les moyens de protection autonome,
- ↳ L'utilisation et les contrôles.

#### ✚ Reconnaissance en milieu hostile

- ↳ Analyse des risques liés au sauvetage,
- ↳ Evacuation d'une victime,
- ↳ Point de rassemblement.

#### ✚ Exercices au port de l'appareil respiratoire isolant

- ↳ Initiation au port de l'appareil respiratoire isolant,
- ↳ Le capelage et les contrôles,
- ↳ Parcours spécial ARI,
- ↳ Gestion du stress et de l'effort,
- ↳ Récupération cardio-ventilatoire.

#### ✚ Exercices d'extinctions sur feux réels

- ↳ Avec les matériels hydrauliques,
- ↳ Muni d'appareil respiratoire isolant et d'extincteurs en équipe sur feux extérieur,
- ↳ Reconnaissances avec appareil respiratoire isolant à l'intérieur d'un bâtiment.

#### ✚ Exercices de sauvetage

Réalisés en sous groupe sur des thèmes permettant de partir en reconnaissance et d'évacuer des victimes.

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Cette formation s'effectue uniquement en intra sur du matériel appartenant à l'entreprise de manière à habituer les candidats sur leurs procédures et leurs matériels. Le formateur pompier de Paris professionnel ou volontaire alternera la théorie et la pratique et confrontera les stagiaires par des jeux de rôle à des situations d'urgence leur permettant d'acquérir une rigueur professionnelle sur des interventions.

### **LE + DE FØ-SEC-Q :**

Il est possible d'adapter les formations aux risques particuliers de l'entreprise : gaz haute pression, blève...

### REMARQUE :

Un entraînement trimestriel est imposé par la règle R6 de l'APSA.



Formation validée à partir de 7 personnes  
en inter entreprises

**2 jours**

Pour tous renseignements,  
Inscriptions, formations intra  
ou formations sur mesure

**FØ-SEC-Q**

Le Rocher - Zone Industrielle des 6 Croix - 44480 DONGES  
Tél. : 02 40 91 05 05 - Fax : 02 40 91 05 06